

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 24 FEVRIER 2014
(2^{ème} convocation sans quorum)

DLB 1027/2014

L'an deux mille quatorze et le Lundi 24 Février 2014 à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Jean-Yves LE BOZEC, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Christian JANTEL, Alain SENEGAS, Alain GUIRAUD
Mme Géraldine KERVELLA

Absents excusés : MM. Bruno JULIEN, Pierre MARHUENDA

Objet : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DE POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE : COLONNES EMR (JAUNE) ET COLONNES A VERRE

Monsieur le Président sollicite de l'assemblée l'autorisation d'engager une consultation pour la fourniture de point d'apport volontaire (colonnes EMR (jaune) et colonnes à verre), d'une part, pour permettre le renouvellement des colonnes usagées et, d'autre part, afin d'installer des colonnes dans le cadre de nouvelle demande.

Il indique que le montant estimatif de ce marché est de 100 000 euros HT par an.

Il précise que le marché sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, à bons de commande avec un montant maximum de 200 000 euros HT par an, d'une durée d'une année renouvelable 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante, l'autorisation de lancer cette consultation et, après avis d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres, celle de signer tout document permettant la conclusion de ce contrat.

Il invite les membres présents à se prononcer.



Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation pour le marché précité,

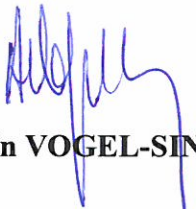
AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président à l'issue de l'analyse des offres et pour faire suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à signer tous les documents afférents à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
- 7 MARS 2014
SERVICE COURRIER